

A 10 heures 00

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DEROYANT, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY

Absents : Laurence TIREL, Christian BAUDRY, André PÉPIN (excusés)

Secrétaire : Mathilde DEROYANT est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 20
novembre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 20 novembre 2014.

2014/070
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Visite de
l'ancienne forge
située rue des
Sabotiers

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait décidé de prendre acte d'étudier la faisabilité d'un projet pour une valeur de 15 000 € (plus les frais de notaire) concernant l'ancienne forge située rue des Sabotiers. De ce fait, il propose de la visiter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir le bien cadastré section B n°659
 - Accepte la dépense d'un montant de 15 000 € (hors frais de notaire)
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants et les actes à intervenir rédigés par Maître JEGOU, notaire à Antrain
-

2014/071
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Acquisition d'un
bien vacant sans
maître

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Monsieur COQUEMONT, adjoint au responsable du centre des finances publiques d'Antrain, concernant la succession de Monsieur François PORCHER décédé le 04 mars 1966 et propriétaire des parcelles cadastrées section C n°840, 847 et 848.

Cette personne est décédée depuis plus de 30 ans et aucune succession ne semble avoir réglé le problème du transfert de propriété de ces terrains. Le bien peut donc être considéré sans maître et la commune peut mettre en œuvre la procédure correspondante pour en faire l'acquisition. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits.

Par ailleurs, Monsieur COQUEMONT informe que Monsieur PORCHER a une fille. Néanmoins, aucune obligation d'option successorale ne peut être envisagée à cause de la prescription trentenaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de l'attribution à la commune des biens ci-dessus désignés en application des articles 713 du code civil et L. 25 du code du domaine de l'Etat
 - Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'incorporation de ces biens
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants et les actes à intervenir rédigés par Maître JEGOU, notaire à Antrain
-

2014/072
FINANCES
Indemnité de
gardiennage de
l'église

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. La circulaire ministérielle en date du 25 février 2014 stipule que le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune est de 119.55 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 119.55 €.

2014/073
FINANCES
Décisions
modificatives

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°6 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------|------------|----------------------|----------|
| Article 6811-042 | + 0.20 € | Article 28041582-040 | +0.20 € |
| Article 6488 | + 300.00 € | Article 13251 op.66 | - 0.20 € |
| Article 63512 | - 300.20 € | | |

DECISION MODIFICATIVE N°7 :
SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses | |
|---------------------|--------------|
| Article 2152 op. 66 | - 4 171.00 € |
| Article 2188 op. 41 | + 301.00 € |
| Article 2111 op. 42 | + 2 200.00 € |
| Article 2188 op.50 | + 1 500.00 € |
| Article 2128 op.77 | + 170.00 € |

2014/074
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Demande de
déclaration
d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter cette question le concernant à l'ordre du jour. Après avoir donné son accord, le Conseil Municipal est présidé par Monsieur Etienne GUICHARD, Premier Adjoint et Monsieur GERMAIN quitte la séance.

Ainsi, il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée section B n°390p d'une superficie de 480 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas préempter la parcelle cadastrée section B n°390p.

QUESTIONS
DIVERSES

Monsieur le Maire présente l'estimation d'Antrain Communauté concernant la réalisation d'un emplacement pour les conteneurs à verre près du parking et du cimetière. La commission « Urbanisme et cadre de vie » est désignée pour étudier la question.

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au vendredi 23 janvier à 18 heures.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2014/070 URBANISME ET CADRE DE VIE : Visite de l'ancienne forge située rue des Sabotiers
2014/071 URBANISME ET CADRE DE VIE : Acquisition d'un bien vacant sans maître
2014/072 FINANCES : Indemnité de gardiennage de l'église
2014/073 FINANCES : Décision modificative

| | | | |
|----------------------|--|-------------------|--|
| Philippe GERMAIN | | Nicolas LEMOULAND | |
| Etienne GUICHARD | | Jean GILLIERS | |
| Jean-Claude LEBELTEL | | Christian BAUDRY | |
| Loïc PORCHER | | Henri AVRIL | |
| Raymond HALAIS | | Sandrine QUINTIN | |
| Laurence TIREL | | Rose-Marie BAUDRY | |
| Anne-Marie MENARD | | André PÉPIN | |
| Mathilde DERoyANT | | | |